

DE NOUVEAUX ARTICLES

Babyloises, Babylois, Internautas, au travers de notre quatrième bulletin d'informations, nous attirons votre attention sur les dernières publications mises en ligne. Nous réitérons toujours notre invitation à formuler vos suggestions, propositions de sujets à traiter, avis, idées de développement de notre site internet.

Exprimez-vous dans un email à mairie@villagedebaby.fr pour nous permettre d'aller plus loin avec et pour vous 😊

Services spécifiques proposés par le SMETOM-GEOODE



Afin de répondre à la demande d'un Babylois, la page <https://villagedebaby.fr/gestion-des-dechets/> de la rubrique consacrée au SMETOM GEEODE a été complétée des indications précises concernant les divers services offerts aux particuliers sur notre territoire de la Bassée-Montois.

Règles de publication des actes de la Commune



Les règles de publication des actes des Communes par l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le Décret n° 20211311 du 7 octobre 2021, la liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 6 octobre dernier a été mise en ligne.

Retrouver le texte sur <https://villagedebaby.fr/liste-detaillee-des-deliberations-du-conseil-municipal-du-26-octobre-2022/>

Le texte du Procès-verbal de Conseil Municipal du 29 septembre 2022 a été définitivement arrêté par les élus au commencement de la séance suivante réunie le 26 octobre 2022. Le texte qui leur avait été proposé à l'issue du Conseil du 29 septembre 2022 n'a été ni modifié ni amendé.

Suivre le lien : <https://villagedebaby.fr/wp-content/uploads/2022/10/PV-Conseil-Municipal-du-29-septembre-2022-arrete-en-debut-de-la-seance-du-26-octobre-2022.pdf>

Courrier d'information – Réactualisation



Nous avons réactualisé dans un courrier notre information sur le devenir de notre outil de communication et d'échange : notre site internet <https://villagedebaby.fr>.

BABY & LE NUMERIQUE : Un outil de communication et d'échange ?

Suivez le lien : <https://villagedebaby.fr/wp-content/uploads/2022/11/BABY-lettre-2-info-BABYLOISE-BABYLOIS-site.pdf>

INFORMATION : La Cérémonie de la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 se déroulera au **Monument aux Morts de BABY le 11 Novembre 2022 à 11 heures**. A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera servi dans la salle de la Mairie. Suivez le lien : <https://villagedebaby.fr/event/commemoration-de-larmistice-vendredi-11-novembre-2022-a-11-heures/>

Festivités 14 juillet 2022 au Village de BABY



Avec un peu de retard, nous avons enfin pu agrémenter notre galerie photos de quelques clichés de nos festivités du 14 Juillet 2022 organisée par la Mairie de BABY : un groupe de participants dynamiques et plein d'entrain.

Suivre le lien :

https://villagedebaby.fr/?page_id=2858&preview=true

Arrêté Départemental – Circulation sur RD59

Par Arrêté Départemental n°2022.044 du 10 février 2022, la vitesse maximale de circulation des véhicules sur le RD 59 sur le territoire de Jaulnes, Villenauxe-la-Petite, Baby, Villuis, Fontaine-Fourches (hors agglomération) est fixée à 90 km/h.

Retrouvez toutes les informations à partir du lien :

<https://villagedebaby.fr/wp-content/uploads/2022/10/Arrete-permanent-Departemental-circulation-RD-59.pdf>

Notre Village adopte une stratégie qui vise à l'économie

Dans ce contexte anxiogène de dérèglement, d'envolée du coût de toutes les énergies, d'inflation des matières premières et composants électroniques, la question de l'impact du coût contraint de l'éclairage public sur le budget communal s'invite au centre des débats. Un article décrivant la stratégie adoptée pour notre Village paraîtra dans notre prochaine newsletter.

VAINILLASCRAPE : Porte Ouverte du 14 au 16 octobre à la Mairie de BABY



Dans notre Village de BABY, le week-end du 14 au 16 octobre 2022, VAINILLASCRAPE nous a convié à une Exposition-Démonstration afin de découvrir le « SCRAPBOOKING », la carterie et participer gratuitement à un atelier-découverte.

Découvrez l'article et les photos en suivant le lien : <https://villagedebaby.fr/galerie-photos--exposition-demonstration-a-baby-le-scrapbooking/>

VAINILLASCAP : Un nouvel atelier « Projet Evolutif » est organisé à BABY



Notre groupe de SCRAPBOOKING créé sur le Village de BABY se réunira le samedi 26 novembre de 9 heures à 12 heures à la salle de la Mairie.

A cours de cet atelier SCRAP, nous tenterons de maîtriser la technique de confection d'une carte de Noël. Retrouvez quelques possibilités de création en suivant le lien :

https://villagedebaby.fr/?post_type=tribe_events&p=3002&preview=true

Nous proposons aux « curieux » de venir découvrir notre activité de loisir créatif :

« On ne force pas une curiosité, on l'éveille. »

RAPPELS : Des guides pratiques intéressants les services à la personne

L'onglet <https://villagedebaby.fr/service-a-la-personne/> a été enrichi du lien vers les diverses brochures éditées par le Département de Seine et Marne qui ont fait l'objet d'une publication dans notre newsletter n°1 d'Août 2022.

Suivez les liens

Le Guide des Séniors : <https://villagedebaby.fr/wp-content/uploads/2022/07/da-22-depliant-une-aide-pour-les-seniors-web.pdf>

Le Guide pratiques de le Handicap : <https://villagedebaby.fr/wp-content/uploads/2022/07/da-21-brochure-guide-pratique-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-vf.pdf>

Le Guide des Proches Aidants : <https://villagedebaby.fr/wp-content/uploads/2022/07/da-21-bochure-guide-des-proches-aidants-vf.pdf>

Ce qui change en novembre 2022

En ce mois de novembre, suivez le lien ci-après pour retrouver le récapitulatif des événements du mois :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16084>

Le restaurant à votre porte

Une Babyloise a attiré notre attention sur les services proposés par POPOTE : « Apportez la qualité d'un restaurant à domicile, à notre porte. Retrouvez tous les détails en contactant directement Mélanie au 07 61 47 11 05 et aussi sur la page <https://www.popotens.com/>

Étudiants : qui peut bénéficier du repas à 1 € dans les restos U ?



Rentrée 2022 : Etudiant non-boursier en situation de précarité avérée ? Les étudiants qui rencontrent des difficultés pour faire face à leurs dépenses courantes peuvent demander à bénéficier du repas à 1 € dans les restaurants universitaires.

Suivez le lien : <https://villagedebaby.fr/etudiants-qui-peut-beneficier-du-repas-a-1-e-dans-les-restos-u/>

Une charte pour une gestion intégrée de l'eau



Sur le site <https://eau.seine-et-marne.fr/fr>, la Charte Natur'EAU 77 a été établie entre les différents acteurs du territoire impliqués dans les domaines de l'eau et de l'aménagement pour mettre en place des actions ensemble. L'objectif premier est de favoriser la prise en compte des enjeux liés à l'eau et la nature dans les collectivités. Cette Charte devrait permettre d'engager une nouvelle dynamique sur ces sujets en fédérant l'ensemble des acteurs autour d'engagements clairs, adossés à un programme d'actions réaliste mais ambitieux, tout en se fixant quelques grands objectifs pour s'inscrire dans une démarche pérenne. La Charte s'inscrit dans le Plan Départemental de l'Eau.

Découvrez le contenu de ce plan d'actions qui repose sur des engagements clairs, un programme qui se veut réaliste et ambitieux autour de grands objectifs afin de s'inscrire dans une démarche pérenne et évolutive en suivant le lien : <https://eau.seine-et-marne.fr/fr/publications/charte-natureau-77>

Ecowatt aide les Français à mieux consommer l'électricité



Véritable météo de l'électricité, Ecowatt qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français. A chaque instant, des signaux clairs guident le consommateur pour adopter les bons gestes et pour assurer le bon approvisionnement de tous en électricité. Comment savoir à quel moment réduire sa consommation pour éviter les coupures ?

Vous pouvez vous inscrire aux alertes pour être informé en temps réel.

Retrouvez le lien : https://villagedebaby.fr/wp-content/uploads/2022/11/Lapplication-Ecowatt_Pour-une-consommation-responsable-de-lelectricite.pdf

Vos réductions et crédits d'impôt : comment modifier l'avance qui vous sera versée en janvier prochain ?



Vous employez une aide à domicile ? Bénéficiez d'un service à la personne ? Versez des dons ou des cotisations syndicales ? ... De nombreuses dépenses ouvrent droit à des réductions ou à des crédits d'impôt sur le revenu.

Retrouvez cette information en suivant le lien : <https://villagedebaby.fr/vos-reductions-et-credits-dimpot-comment-modifier-lavance-qui-vous-sera-versee-en-janvier-prochain/>

Report de l'ouverture de la Déchetterie de Bray-sur-Seine



Les travaux de mise aux normes de la déchetterie de Bray-sur-Seine ont pris du retard à raison des difficultés d'approvisionnement du chantier en ferronnerie et du coût très élevé de ce matériau. Aucune réouverture n'est prévue avant fin 2022.